

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets -Conventions triennales 2012-2014 - Subvention de la Communauté Urbaine pour 2013 -Décisions -Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2009/807 en date du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec des structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, par leur coeur d'activité ou par leur implication éco citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets fixés par la Communauté urbaine.

1 -Rappel du cadre partenarial

Les structures partenaires de la CUB sont des structures associatives, situées dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule.

-Il s'agit de structures situées sur le territoire de la CUB et ayant pour coeur de métier la collecte de déchets, tels que les encombrants (Régie de quartier de Bacalan).

-D'autres structures caritatives, associations reconnues d'utilité publique, ont pour objet la collecte de denrées alimentaires ou d'objets, ainsi que leur réemploi par le don à des personnes en situation d'exclusion ou la revente à tarif social (Bordeaux Services Solidarité, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire, Restaurants du coeur...)

-Enfin, ces partenaires peuvent être des structures de l'insertion par l'activité économique agréées par l'Etat, et sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif, qui agissent dans différents secteurs d'activité afin de réinsérer des personnes (Arcins Environnement Services, Arcins Entreprise...).

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure, est reconduit pour une durée de 3 ans (2012 à 2014 inclus), et précise les obligations réciproques de la CUB et des structures en matière de gestion des déchets, de la réalisation des actions menées en faveur de la collecte, du tri et de la revalorisation des déchets, ainsi que les actions de communication, de formation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Il est prévu qu'une subvention soit versée annuellement à chaque structure remplissant les conditions d'éligibilité. Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par la Communauté urbaine, est de contribuer de façon croissante aux actions menées

par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de formation, de sensibilisation, de communication auprès des bénévoles ou des habitants, des achats de matériels (machines de pliage, de broyage, de compostage...) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par la Communauté urbaine, les structures bénéficiaires seront amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'Article 5 du projet de convention et adapté à chaque structure.

Une commission d'attribution des aides, présidée par l'élu en charge de l'économie sociale et solidaire, composée des services communautaires concernés (Direction Entreprises et Attractivité, Direction Collecte et Traitement des Déchets, Direction de la Fiscalité et Aides Publiques) et de la structure représentative de l'économie solidaire (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique), est chargée de suivre annuellement, les conventions de partenariat proposées avec chaque structure, d'évaluer et de contrôler l'utilisation des aides.

2 – Bilans et programme d'actions pour 2013

La Commission d'attribution des aides s'est tenue le 4 novembre 2013, à laquelle les demandes suivantes ont été transmises :

-Bordeaux Services Solidarité est une association bordelaise, créée en 1993 comptant 300 adhérents, 22 salariés et 7 bénévoles, qui permet aux personnes en grande difficulté sociale de se réinsérer par le travail. L'association gère le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Elle assure la pérennisation de l'action d'insertion, sur le territoire de la CUB, par la collecte effectuée chez les particuliers, en faveur des personnes en difficulté ayant de faibles ressources. En 2012, le volume de déchets portés en déchetteries est de 130 tonnes pour un coût annuel de 23 000 €. L'augmentation de l'activité est liée à la consommation des ménages dans le renouvellement des équipements électroménagers. Sur les 130 tonnes, 60 tonnes ont été recyclées, les 70 tonnes non recyclés sont des tout venant (meubles, canapés, sommiers, etc...). Bordeaux Services Solidarité a poursuivi les actions engagées en faveur de la revalorisation, expérimente et recherche toujours de nouvelles techniques pour le traitement des déchets bois, des techniques de revalorisation des bois traités (peints, vernis) et des actions de formation auprès de son équipe (responsabilisation, encadrement). Le soutien financier sollicité par l'Association Bordeaux Services Solidarité auprès de la CUB, est de 18 000 €.

- La Régie de Quartier « Habiter Bacalan », créée en 1997, est affiliée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Elle mène des activités de production (entretien-propreté d'immeubles, de collecte des rejets et encombrants, entretien d'espaces verts) et de médiation dans les quartiers Nord de Bordeaux (édition d'un journal « Bacalan » notamment). Par le biais de ses activités pour la gestion des déchets, elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, à la formation et au développement de parcours d'insertion. La Régie de quartier compte 37 adhérents et 20 bénévoles, elle bénéficie d'un effectif de 82 salariés, (60 en ETP).

En 2012, 117 tonnes de déchets ont été convoyées en déchetteries pour un coût total de 21 480,71 €. 90 % des déchets collectés sont des DIB (tout venant) et 10 % de déchets verts. La Régie a mis en place une aire de compostage à Bacalan, en concertation avec les habitants volontaires, de la résidence Port de la Lune, qui réceptionne les déchets verts des habitants du quartier. Elle a également engagé des actions de sensibilisation des habitants au compostage collectif, a élargi ses actions au tri des déchets et au respect du cadre de vie. La Régie de quartier est inscrite dans le plan local de réduction des déchets de la CUB et le plan Déchet du département. La Régie est équipée d'un broyeur, de 10 composteurs pour l'aire de compostage et de 3 bio collecteurs, la régie a ainsi pu récolter et produire 5 tonnes de compost. En 2013, la régie de quartier a estimé le volume de déchets collectés à 300 tonnes représentant un coût annuel de 45 000 € (226 tonnes pour

34 036,27 € réalisés à fin septembre 2013). Le soutien financier sollicité par la Régie de quartier Bacalan, auprès de la Communauté Urbaine, est de 30 000 €.

- **Arcins Entreprise** est une entreprise d'insertion, agréée par la DIRECCTE Gironde, sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour but de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté sociales et professionnelles en s'inscrivant dans une démarche de développement durable à travers des activités d'entretien d'espaces verts auprès des bailleurs sociaux, des entreprises et des particuliers. Son activité s'étend sur le territoire bordelais et la CUB. Elle regroupe 15 salariés (13 en ETP) (8 encadrants et 7 employés en contrats d'insertion).

En 2012, le volume de déchets apportés en déchetteries est de 116,94 tonnes (déchets verts uniquement), soit 10 % de moins et pour un coût annuel de 5 452,76 €. Cette diminution du volume des déchets est due au développement de l'activité d'Arcins Entreprise en faveur de la valorisation de ces derniers. La structure a déjà engagé des actions afin de réduire le tonnage (achat d'un broyeur de végétaux et de tondeuses, apport du broyat sur espaces plantés, techniques d'intervention limitant les tontes et le volume des déchets). En 2013, elle sollicite un soutien financier de la CUB de 3 000 €, dans le but de poursuivre et développer ses actions (achats d'équipements, d'outils de tonte autoportés et autotractés de kit mulching).

- **La Banque Alimentaire** est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, elle regroupe, en Gironde, 147 adhérents, 150 bénévoles et 18 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage, par la collecte de denrées alimentaires consommables, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qu'elle redistribue aux personnes en situation de précarité. L'association bordelaise a travaillé avec 153 associations en 2012, dont 42 CCAS et 5 Communautés de Communes soit environ 31 000 personnes. Elle assure l'information et la formation des bénévoles des Associations, sur le respect des conditions d'hygiène, en liaison avec les services vétérinaires de la Préfecture de la Gironde, elle mène aussi des actions d'information et de formation lors des interventions de l'Atelier cuisine-mobile (5 000 participants en 8 ans d'activité) et des ateliers de la « Cuisine solidaire » depuis 2012. L'association a mis en place des actions pour améliorer son système de traitement des déchets. Le volume porté en déchetteries s'élevait à 273,87 Tonnes pour un coût annuel de 7 593,52 €. Les volumes traités sont en augmentation chaque année en raison du nombre croissant de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Gironde. La Banque alimentaire a engagé des actions plus rigoureuses pour la revalorisation des cartons et plastiques avec l'acquisition d'une presse à balle (compacteur). Elle est partenaire de sociétés animalières et d'éleveurs qui récupèrent les denrées non consommables. Elle a créé un Atelier ABC-E, en partenariat avec Agrisud, pour la transformation des fruits abîmés en confiture, potages et smoothies. Une étude est en cours pour la mise en place d'un composteur collectif avec la Régie de quartier de Bacalan. Compte tenu de l'augmentation des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, la Banque Alimentaire envisage la mise en place d'un compacteur monobloc 20 m3. L'acquisition de ce matériel permettra de juguler l'augmentation des coûts relatifs à la destruction par incinération. En 2013, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour contribuer au développement des actions de la Banque Alimentaire.

- **Arcins Environnement Services**, créé en 1994 à Bègles, est agréée Atelier Chantier d'Insertion pour 28 postes. Elle porte 3 chantiers d'insertion dont l'activité est l'entretien des Berges de Garonne, des milieux aquatiques et d'espaces verts et naturels. La structure compte 7 adhérents, 7 bénévoles et 39 salariés. L'association depuis sa création, s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable. Elle concilie un objectif social (insertion professionnelle) et une activité économique (entretien d'espaces verts et espaces naturels) et une démarche environnementale (protection de l'environnement, utilisation de méthodes douces).

En 2012, le volume de déchets apportés en déchetteries est de 20,88 tonnes représentant une augmentation de 68 % (14,34 tonnes en 2011) pour un coût annuel de 1 378,07 €. Cette hausse du volume est liée à d'importants chantiers ponctuels effectués en fin d'année (opérations de désherbage de voirie). Pour le reste de l'année les volumes ont été constants. L'aide sollicitée auprès de la CUB en 2013, est de 1 000 €.

- **Le Secours Populaire Français** créée en 2011 à Bordeaux, est une association reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble 29 315 adhérents, 1 058 bénévoles et 11 salariés. Son territoire d'intervention s'étend au département de la Gironde. Le Secours Populaire a pour but de venir en soutien des personnes en difficulté (alimentation, logement). Une grande partie des activités des bénévoles est consacrée à la gestion des déchets (vêtements, mobilier, denrées alimentaires...) dont 80 % sont recyclés et distribués. En 2012, le volume traité et porté en déchetterie, était de 12 m³ (cartons, papier, textiles et déchets ménagers) pour un coût annuel de 3 465 €. L'association, sensibilisée à l'impact environnemental de ses déchets, cherche en permanence les solutions pour diminuer le volume de ses déchets. Elle souhaite faire l'acquisition d'un compacteur de cartons. Elle a engagé des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires, en faveur du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets, des bacs ont été mis à disposition à cet effet. En 2013, le soutien financier sollicité auprès de la Communauté urbaine est de 5 000 €.

- **Les Restaurants du Coeur** est une association loi 1901, créée en 1987, agréée Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 3 chantiers d'insertion. Elle regroupe 1213 bénévoles et emploie 5 salariés en CDI et 25 salariés en contrats aidés sur trois ateliers-chantiers d'insertion (dépôt, jardin et fonctions support). La structure a engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets (tri, cartons, plastique, verre, ferraille...). Les déchets alimentaires (fruits et légumes) sont récupérés par les Jardins du Coeur de Blanquefort, qui les valorisent en compost. L'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique permettant de réutiliser les broyats, des toilettes sèches ont été installées ainsi qu'une troisième serre tunnel, avec une partie chauffée, pour développer la culture bio et optimiser l'utilisation des broyats recyclés. Le mobil-home accueille les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. En 2012 l'association a poursuivi le développement du maraîchage bio avec un projet d'acquisition de serres tunnel lui permettant de réaliser 700 m² de culture sous abri et d'assurer des capacités de production toute l'année. L'installation réalisée représente un investissement de 21 164,78 € (1 tunnel de 30 m et 1 tunnel de 42 m), l'association espère ainsi doubler sa production de légumes et la redistribuer en totalité aux personnes accueillies dans les centres de distribution. Les broyats sont prioritairement utilisés pour le paillage des cultures (économie d'eau, désherbage naturel), ces besoins de broyats augmenteront d'autant le volume de déchets à recycler et à revaloriser. Des actions éco-citoyennes se poursuivront pour sensibiliser les salariés en insertion. En 2013, la CUB est sollicitée à hauteur de 3 780 € pour participer à ces actions.

- **L'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC)** est une association créée en 1987 agréée association intermédiaire et association de service à la personne, par la DIRECCTE 33, elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Intermédiaire. Elle regroupe 12 bénévoles et 200 salariés dont 36 en ETP. Elle a pour objectifs l'embauche de personnes en difficultés sociales et professionnelles, de faciliter leur insertion professionnelle par leur mise à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales (particuliers, associations, entreprises, collectivités et organismes HLM). Les prestations proposées par l'AIPAC sont l'entretien courant de logements, d'espaces verts, la collecte des déchets verts et encombrants, la petite manutention, l'entretien de locaux ou bureaux, et la sécurité de la sortie des écoles. Des actions d'accompagnement, d'orientation professionnelle et technique sont proposées pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi. Chaque année l'association accueille en moyenne 100 demandes de personnes en difficulté et propose des missions en contrat à durée déterminée. Des actions en faveur de la valorisation des encombrants et le développement des emplois en insertion sont menées (projet de mise en place d'une plateforme de tri). Les déchets verts et des encombrants collectés auprès des bailleurs locaux et des particuliers pourront être acheminés vers la plateforme de stockage par un moyen mécanique approprié. Des actions de communication ont été réalisées (presse locale, site internet, Mairie de Pessac). Le volume des déchets collectés et traités est en augmentation par rapport à 2012 et représente 131 Tonnes (déchets verts et DIB) pour un coût annuel de 11 451 € en 2012 et pour la période de janvier à juin 2013 le tonnage

représente 57 tonnes pour un coût de 10 450 €. En 2013, la Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 13 000 € pour participer aux développements des actions de l'AIPAC.

- **l'Association Intermédiaire REAGIR** est une association créée en 1986, agréée Association pour Service à la Personne et Association Intermédiaire, par la DIRRECTE. Elle intervient sur les communes de Talence et Bègles. L'association regroupe 50 adhérents, 3 bénévoles et emploie 183 salariés dont 27 en ETP. REAGIR a pour mission l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et l'accompagnement en matière de gestion des déchets par la mise à disposition des personnes auprès de particuliers, de collectivités locales, bailleurs sociaux, pour l'entretien de locaux et d'espaces verts et l'enlèvement des encombrants. Les missions de mises à disposition pour l'entretien d'espace vert et d'enlèvement des encombrants sont en constante augmentation et représentent 35 % des heures de mise à disposition de l'association. Ainsi de plus en plus de demandeurs d'emploi sont mis en situation de travail et peuvent ainsi se professionnaliser sur de nouvelles compétences. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des salariés et des utilisateurs sur le développement durable, les produits écologiques, le tri des déchets (bois, fer et cartons). En 2012, face à la demande croissante d'enlèvement des déchets, le tonnage de déchets a doublé par rapport à 2011, le volume traité a représenté 232,48 tonnes (encombrants, déchets verts, bois et gravats) pour un coût de 29 783,20 €. Pour la période de janvier à juin 2013, le coût engagé s'élève à 12 470,21 €. La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer au développement des actions d'insertion, de formation et de sensibilisation de l'association REAGIR en 2013.

- **BATI ACTION** est une association loi 1901, créée en 2004 et agréée Atelier et Chantier d'insertion, elle regroupe 7 salariés permanents en CDI, emploie 47 salariés en insertion dont 37 en ETP. Elle intervient sur la commune de Pessac et du PLIE des Sources et a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés. L'association a engagé des actions en faveur du développement durable (ramassage et tri sélectif, déchets verts). Le volume de déchets traités représente 16 tonnes (bois, DIB, gravats, fer) pour un coût de 1 200 € sur le premier semestre, 2012 étant la première année d'activité dans les actions de tri, de recyclage des déchets verts. L'association a engagé des actions en faveur du développement durable avec l'Agenda 21. Elle souhaite mettre en place de nouvelles techniques de travail pour le tri et le recyclage, l'association BATI ACTION envisage l'achat d'une machine de broyage plus performante pour le recyclage des déchets verts. Afin de pouvoir développer ses activités, la structure sollicite une aide auprès de la Communauté Urbaine de 8 000 € en 2013.

- **Association Intermédiaire JALLES SOLIDARITES** a été créée en 1989, agréée Association Intermédiaire (SIAE) pour Services à la personne, par la DIRECCTE. Elle regroupe 12 adhérents et 280 salariés dont 52 en ETP. Jalles Solidarité gère la mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi auprès des particuliers, associations et collectivités, pour assurer diverses missions (ménage, jardinage, repassage...). L'association organise des actions de formation et de sensibilisation autour du tri, de la valorisation et de la prévention des déchets. Ainsi le volume de déchets traités et déposés en déchetteries est de 41 tonnes pour un coût de 2 575 € (de janvier à septembre 2013). En effet, grâce à une meilleure gestion des déchets et au recyclage effectué par les particuliers le volume traité se trouve en phase de stagnation en 2013. La structure soutient également des projets pour accroître sa mobilisation et sa participation au développement durable (mise en place de l'envoi de factures électroniques, regroupement des déchets par quartier pour limiter les déplacements ; mise en place d'une poubelle « verte » dans les locaux de l'association, projet Elektrikart avec les PLIE et la Commune de St Médard en Jalles pour l'embellissement des transformateurs ; « les jardins partagés » (culture des fruits et légumes bio et répartition aux bénévoles de la banque alimentaire de St Médard en Jalles). La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 8 400 € au titre de participation au développement du programme d'actions de l'Association Jalles Solidarités.

- **L'Association INCOTEC** a été créée en 1984, est agréée depuis 1989, Association intermédiaire et affiliée à l'UNAI. Elle regroupe 22 adhérents, 8 bénévoles et emploie 130 salariés dont 26 en

ETP. Son territoire d'intervention s'étend aux communes de Gradignan, Talence, Pessac, Villenave d'Ornon, et hors CUB (Léognan, Cestas et Canéjan). INCOTEC gère la mise à disposition de personnes en difficultés sociales et professionnelles auprès des particuliers, entreprises ou collectivités, pour des activités de jardin, collecte, tri et dépôt des déchets verts et encombrants en déchetteries. En 2013 son activité prévoit 50 000 heures de travail d'insertion. Son implication dans le tissu local a permis à 14 personnes en grande difficulté de trouver un emploi stable ou une formation qualifiante. Le volume de déchets traités représente 154 tonnes (70 % déchets verts, 15 % papier, bois, cartons, 15 % DIB) pour un coût de 19 647 € en 2012 et pour la période de janvier à juin 2013 de 9 500 €. La structure souhaite poursuivre sa mission de réduction et de valorisation des déchets. Elle a acquis du matériel pour l'enlèvement et l'acheminement de grande capacité de déchets encombrants, a engagé des actions de formation, de sensibilisation des salariés et des particuliers en faveur du tri et de la valorisation des métaux, du bois et des cartons. La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des actions de l'Association INCOTEC pour un montant de 18 900 € en 2013.

- **L'Association Réponse Emploi (ARE 33)** a été créée en 1988, agréée Association intermédiaire. Elle rassemble 6 adhérents, 6 bénévoles et 315 salariés (48 en ETP, 8 personnes en CDI, 2 en CDD (équipe des permanents) et 315 salariés en insertion. Elle exerce une activité d'accueil, d'accompagnement, de formation et de mise à disposition à titre onéreux, de personnes éloignées de l'emploi. Elle a pour objet à travers une prise en charge individuelle, de déboucher sur la stabilisation sociale et professionnelle de la personne. Son territoire d'intervention s'étend à la ville de Bordeaux et aux cantons de la Rive Droite. ARE 33 exerce également des activités en faveur du développement durable cette démarche s'inscrit dans la politique locale de prévention des déchets mis en place par la CUB. L'essentiel des déchets déposés en déchetteries représente 30 tonnes et contient 80 % de tout venant, 10 % de déchets électriques et électroniques et 10 % de déchets verts, pour un montant de 2 600 € au 30 septembre 2013. L'augmentation de l'activité de la structure est liée aux demandes croissantes des particuliers en difficulté, pour le transport de leurs déchets. ARE 33 a engagé des actions de sensibilisation et d'information en faveur du tri sélectif individuel (pose de bacs de compostages individuels) ; des actions pour la réduction des déchets ménagers incinérés et des déchets verts envoyés en déchetterie ; pour la production de compost et de paillage naturel. Un partenariat avec la Régie de quartier de Bacalan permettra l'utilisation de l'aire de compostage collectif dans le secteur du Port de la Lune. La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 5 000 € pour participer au développement des actions de l'Association ARE 33.

13 associations sont partenaires de la CUB en matière de gestion des déchets, elles ont sollicité la Communauté urbaine pour un montant total de 138 080 € qui prend en compte l'augmentation du tonnage de déchets traités évalué entre 5 800 à 6 000 Tonnes, par rapport à 2012 (5 600 Tonnes).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les bilans 2012 et les programmes d'action transmis par les structures de l'économie sociale et solidaire en vue du renouvellement du conventionnement triennal 2012-2014 pour l'année 2013, sont conformes aux objectifs communautaires en matière de gestion des déchets

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 18 000 € à Bordeaux Services Solidarité,
L'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Régie de Quartier de Bacalan,
L'attribution d'une subvention de 3 000 € à Arcins Entreprise,
L'attribution d'une subvention de 12 000 € à la Banque Alimentaire,
L'attribution d'une subvention de 1 000 € à Arcins Environnement Services,
L'attribution d'une subvention de 5 000 € au Secours Populaire Français,
L'attribution d'une subvention de 3 780 € aux Restaurants du Coeur,
L'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'Association Intermédiaire de Pessac,
L'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association REAGIR,
L'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Association BATI ACTION,
L'attribution d'une subvention de 8 400 € à l'Association Jalles Solidarités.
L'attribution d'une subvention de 18 900 € à l'Association INCOTEC (nouvelle)
L'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association ARE 33 (nouvelle)

Soit un montant total de 138 080 €

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, relatives aux conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2014

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH